



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2022

N° 2022/04-14

**FONCIER - VILLE DE CASTELNAU-LE-LEZ/CONSEIL DEPARTEMENTAL 34 : ABORDS DU COLLÈGE
FRÉDÉRIC BAZILLE ECHANGE SANS SOULTE DES PARCELLES CM 345p et CM 342 CONTRE LES
PARCELLES CM 343p ET CM 344 MODIFICATION D'AFFECTATION**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE LUNDI ONZE AVRIL à DIX-HUIT HEURES TRENTE les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Bruno ROUDIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Marion COLIN, Julien MIRO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Anne LE LANCHON, représentée par Luisa PAPE

Nathalie MARLIER, représentée par Marie-Hélène WEBER

Jean Baptiste PRINGUEY, représenté par Frédéric LAFFORGUE

Catherine ESTOUP, représentée par Marion COLIN

ABSENTE EXCUSEE :

Clara BIANCO

Dominique NURIT

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme AZUARA

Délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2022**N° 2022/04-14****FONCIER - VILLE DE CASTELNAU-LE-LEZ/CONSEIL DEPARTEMENTAL 34 : ABORDS DU COLLÈGE FRÉDÉRIC BAZILLE ECHANGE SANS SOULTE DES PARCELLES CM 345p et CM 342 CONTRE LES PARCELLES CM 343p ET CM 344 MODIFICATION D'AFFECTATION**

Gérard SIGAUD, 1er Adjoint à l'attractivité économique, à l'innovation et à la transformation numérique, expose :

Par délibération N° 2021/12-04 en date du 9 décembre 2021, la commune a délibéré afin de procéder à l'échange sans soulte des parcelles CM 345p et CM 342 contre les parcelles CM 343p et CM 344 aux abords du collège Frédéric Bazille.

En effet, le collège avait signifié à la commune son intention d'acquérir une partie de la parcelle CM 345 et la parcelle CM 342 appartenant à la commune, pour une superficie d'environ 2450 m², afin d'y construire un équipement sportif permettant ainsi aux collégiens du collège Frédéric Bazille mais également aux habitants de la commune de Castelnaud-le-Lez, d'utiliser ce nouvel équipement sportif.

Parallèlement, la commune avait souhaité réaliser un nouveau bâtiment en R + 1 permettant de créer un équipement structurant « la Maison du Numérique », ainsi qu'un étage dédié aux associations. Pour ce faire, les parcelles CM 343p et CM 344 situées à l'arrière du collège, permettaient l'implantation de ce nouveau bâtiment communal.

Aujourd'hui, et au regard des nouveaux projets envisagés par la commune mais également au regard de l'urgence de construire un nouvel équipement adapté à l'accueil des jeunes enfants, la ville de Castelnaud-le-Lez envisage désormais d'utiliser la parcelle bâtie acquise au Conseil Départemental, pour y accueillir une nouvelle crèche.

En effet, le bâtiment existant sur la parcelle du Département possède les surfaces adaptées pour réaliser ce nouvel équipement communal dans un délai court, et permettra ainsi de répondre à la forte croissance des demandes d'accueil des jeunes enfants.

Il est donc proposé de modifier la délibération approuvée le 9 décembre 2021 en changeant l'affectation prévue sur le terrain acquis au Département, initialement prévue pour créer « la Maison du Numérique », afin d'y réaliser une crèche.

Le nouvel équipement structurant « la Maison du Numérique », sera quant à lui construit au cœur d'un nouveau parc public boisé, sur le terrain communal situé le long de l'avenue du 8 Mai 1945.

Les transferts de propriété seront constatés par acte notarié.

Les frais d'acte seront supportés par chacune des parties.

L'ensemble des pièces administratives sera réalisé en partenariat avec l'Office Notarial de Baillargues.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

- De donner un avis favorable à la modification de la délibération du 9 décembre 2021, en actant une nouvelle affectation envisagée sur la parcelle, afin d'y réaliser une crèche,
- D'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Suite de la délibération N°2022/04-14

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

La liste ENSEMBLE POUR CASTELNAU-LE-LEZ présente l'amendement suivant :

Il est proposé de remplacer :

« Il est donc proposé de modifier la délibération approuvée le 9 décembre 2021 en changeant l'affectation prévue sur le terrain acquis au Département, initialement prévue pour créer « la Maison du Numérique », afin d'y réaliser une crèche.

Le nouvel équipement structurant « la Maison du Numérique », sera quant à lui construit au cœur d'un nouveau parc public boisé, sur le terrain communal situé le long de l'avenue du 8 Mai 1945. »

par

« Il est donc proposé de modifier la délibération approuvée le 9 décembre 2021 en changeant l'affectation prévue sur le terrain acquis au Département, initialement prévue pour créer « la Maison du Numérique », afin d'y réaliser une crèche et un espace dédié aux associations. »

Le Conseil est invité à délibérer sur l'amendement

La proposition d'amendement est rejetée à la majorité.

Contre : 26 - Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON représentée par Luisa PAPE, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER représentée par Marie-Hélène WEBER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP représentée par Marion COLIN, Jean Baptiste PRINGUEY représenté par Frédéric LAFFORGUE, Marion COLIN, Julien MIRO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA.

Pour : 7 - Hugues FERRAND Jacques BURGUIERE Carine BARBIER, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE.

Abstention : 0

Le Conseil est invité à délibérer sur la proposition initiale.

La proposition est adoptée à la majorité.

Pour: 27 - Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON représentée par Luisa PAPE, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER représentée par Marie-Hélène WEBER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP représentée par Marion COLIN, Jean Baptiste PRINGUEY représenté par Frédéric LAFFORGUE, Marion COLIN, Julien MIRO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Jacques BURGUIERE.

Contre : 5 - Carine BARBIER, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE.

Abstention : 1 - Hugues FERRAND.

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 11 avril 2022

**LE MAIRE
Frédéric LAFFORGUE**

